

**Par ce contrat de services, votre concessionnaire Mobalpa vous apporte toutes les garanties écrites que vous êtes en droit d'attendre d'une grande marque.**

**1 Vous proposer une offre claire et détaillée**

Nous réalisons un projet adapté à votre budget, rendu lisible et réaliste grâce à une perspective 3D. Nos devis sont détaillés, meuble par meuble, électroménager, sanitaire, livraison et pose.

**2 Délivrer le meilleur conseil en aménagement personnalisé et sur-mesure**

Nos équipes commerciales sont formées à la conception, à la décoration et au conseil. Elles vous proposent, à l'aide de croquis et d'esquisses, un choix de solutions correspondant à vos goûts et à vos attentes.

**3 Assurer le suivi intégral du projet par un interlocuteur unique**

Conception, prise de cotes, dossier technique, supervision et réception de la pose, délivrance du certificat de fin de travaux, présentation des équipements : votre concepteur commercial vous accompagne de A à Z.

**4 Protéger votre sérénité avec la Garantie Totale**

Notre garantie, incluse et transmissible, sur vos équipements s'étend sur des durées exclusives :

- 7 ans sur l'électroménager (remplacement à neuf) et le sanitaire, pièces, main d'œuvre et déplacement.
- 10 ans sur tous les meubles, pièces, main d'œuvre et déplacement.
- 25 ans sur toutes les pièces des charnières et coulisses des meubles, 10 ans sur la main d'œuvre et le déplacement sur les charnières et les coulisses.

Ces garanties, soumises aux modalités notifiées dans les conditions générales de vente et sur les bons de garantie, prennent effet à réception des travaux et du dossier soldé. Elles intègrent la garantie légale des vices cachés, la garantie de conformité et les exclusions.

**5 Être disponible au numéro unique Mieux Mobalpa**

Basé en France, le numéro unique 04 88 78 89 09 (non surtaxé) vous donne accès à tous les services Mobalpa. Sous 72 h, nous mettons en œuvre l'ensemble des compétences de nos équipes pour satisfaire vos demandes.

**6 Garantir votre acompte et l'achèvement de votre projet**

La marque Mobalpa s'engage à mener votre aménagement à son terme. La continuité des services sera honorée même en cas de cessation d'activité de votre concessionnaire. Votre acompte (à concurrence de 25% de la commande) n'est pas perdu.

**7 Vous donner le pouvoir de changer d'avis**

Jusqu'au moment de la visite technique validant vos choix, nous vous permettons de revenir sur vos options de coloris de façades, de plans de travail et de poignées.

**8 Fixer et tenir votre délai de livraison**

Nous garantissons, à la signature de votre commande, le délai de livraison (ou de mise à disposition dans notre dépôt) de vos meubles. Nous vous offrons 10% de la valeur des articles non livrés après une semaine de retard, si ce retard est de notre seul fait.

**9 Assurer une installation irréprochable**

Nous confions la pose à des installateurs qualifiés et sélectionnés pour leurs compétences. Nous assurons la réception du chantier, contrôlons sa conformité et vous délivrons un certificat de fin de travaux. Nous vous expliquons le fonctionnement de votre électroménager et de vos aménagements.

**10 Vous écouter pour mieux vous satisfaire**

Nous sommes sans cesse à l'écoute de vos attentes et de vos remarques. Nous recueillons votre avis complet à l'issue de votre achat, pour vérifier votre satisfaction et faire toujours progresser notre service.

Signature du client

Cachet & signature du concessionnaire

J'atteste avoir lu et pris connaissance des Conditions Générales de Vente et des informations pré-contractuelles liées à la Garantie Totale Mieux Mobalpa.

**La validité de ce contrat est soumise à la signature des deux parties.**

Dans le cadre de l'enquête de satisfaction, le client accepte que ses réponses soient transmises nommément au concessionnaire et à Mobalpa.

Les pénalités de retard ne sauraient s'appliquer pour les cas de forces majeures et des faits imputables à des tiers tels que grèves, incendies, ruptures d'approvisionnement.

Il est interdit de reproduire ou de diffuser le présent document sans l'autorisation préalable de la société Fournier à Thônes - Édition de février 2017.